**SYSTÈME DE VÉGÉTALISATION OPTIGREEN "TOITURE NATURELLE PRAIRIE"**

**CCTP TYPE** *(adaptable en fonction des pentes du support et de l’implantation géographique – nous consulter)*

Le système de végétalisation décrit ci‐dessous est conforme aux Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées édition n°2 novembre 2007 et fait l’objet d’un Cahier des Charges OPTIGREEN visé par un bureau de contrôle. Les Règles professionnelles viennent compléter les dispositions des NF-DTU de la série 43.

***CARACTÉRISTIQUES DU SYSTEME***

**Poids du système à CME** : env. 170 kg/m² (+ charge de sécurité définie dans les RPTTV nov. 2007, selon support et pente)

**Épaisseur de substrat** : 10 cm tassés (facteur de tassement : 1,2)

**Hauteur du système** : env. 13 cm

**Capacité de rétention en eau** : env. 48 l/m²

***DESCRIPTIF DU SYSTÈME***

‐ **Couche végétale** : couverture végétale composée de différentes espèces de vivaces tapissantes (sédums, campanules, thyms) et de vivaces hautes (œillets, graminées,…) selon liste végétale TOITURE NATURELLE PRAIRIE OPTIGREEN, mise en œuvre par :

* Tapis précultivés SKG/G OPTIGREEN sur fibres coco dégradables. Epaisseur moyenne : env. 2 cm. Poids à CME : 15 à 25 kg/m².
* Plantation de godets de vivaces ; godets de diamètre 5/6 cm ; densité de plantation : 15 unités/m²
* Semis de type E, dosage : 116 g/100 m² et/ou semis de type G (graminées) : 33g/100 m²  ; livré en sac de toile.

‐ **Couche de culture** : Substrat extensif enrichi E à base de matériaux naturels (agrégats minéraux poreux et compost de déchets verts). Capacité de rétention d'eau : ≥ 40% en volume. Masse volumique à CME : 1450 kg/m3. Epaisseur 10 cm tassés. Conformément aux Règles Professionnelles, l'utilisation de terre végétale est strictement interdite.

-**Couche filtrante** : Filtre géotextile type 105 non tissé en fibres de polypropylène. Perméabilité verticale : 130l/(m².s). Ouverture de filtration : 60 μ ≤ Of ≤ 200 μ. Masse surfacique : 105 g/m².

‐ **Couche drainante** : Drain à réserve d'eau FKD 20 en PEHD recyclé. Réserve d'eau (rempli): 5,3 l/m². Epaisseur : 20 mm.

Résistance à la compression : 120 kN/m².

‐ **Couche de protection** : Géotextile absorbant de protection RMS300, non tissé en fibres synthétiques recyclées, imputrescible. Rétention d'eau : env. 2 l/m². Masse surfacique : 300 g/m².

***TRAITEMENT DES PÉRIPHÉRIES ET AUTOUR DES ÉVACUATIONS DES EAUX PLUVIALES***

Mise en place obligatoire d'une zone stérile de 40 cm minimum de largeur, conformément au Cahier des Charges OPTIGREEN.

La partie courante végétalisée est séparée de la zone stérile par un dispositif de type pare gravier ajouré SKL 120 en plastique ABS, de hauteur 120 mm, ou équivalent.

***ENTRETIEN***

L'entretien est obligatoire. L'entretien sur la période de parachèvement (période entre l'installation de la végétalisation et la réception de l'ouvrage) fait partie intégrante du marché de travaux. Après réception, l'entretien courant doit faire l'objet d'un contrat avec le maître d'ouvrage. La fréquence minimale d'intervention est de 3 à 4 passages/an (cf. Règles Professionnelles).

***ARROSAGE***

Le maître d'œuvre doit prévoir un ou plusieurs point(s) d'eau de débit dimensionné à la surface végétalisée, disponible(s) au niveau de la terrasse au moment des travaux et pendant toute la durée de vie de l'ouvrage (Débit min. 2,5 m3/h ‐ Pression dynamique minimum 3 bars ). Tout point de la terrasse devra être situé à moins de 30 mètres d'un point d'eau.

**À la mise en œuvre** : L'arrosage de la végétalisation, jusqu'à saturation du système, est indispensable à la mise en œuvre. Celui‐ci doit être prolongé les premières semaines si les conditions climatiques l'imposent.

**Au‐delà de la période d'installation** : Bien que le système fonctionne de manière autonome, un apport d'eau peut s'avérer nécessaire en période de sécheresse prolongée exceptionnelle ou de canicule.

La mise en œuvre d’un système d’arrosage automatique est obligatoire en région sud et méditerranéenne (nous consulter).